



Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2017

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Soixante-huitième session

Compte rendu analytique de la 708^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 5 octobre 2017, à 15 heures

Président(e) : M^{me} McCarney (Canada)

Sommaire

Examen des rapports des travaux du Comité permanent :

- a) Protection internationale (*suite*)
- b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif

Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation

Examen et adoption du Budget-programme biennal 2018-2019

Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales

Autres déclarations

* Nouveau tirage pour raisons techniques (7 novembre 2017).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.17-17696 (F) 091017 101017



* 1 7 1 7 6 9 6 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 5.

Examen des rapports des travaux du Comité permanent :

a) Protection internationale (suite)

1. **M. Farah** (Somalie) dit que son pays fait face à un phénomène nouveau, celui de l'expulsion par des pays européens et les États-Unis d'Amérique de Somaliens déboutés du droit d'asile. Cette tendance est d'autant plus préoccupante qu'elle est le fruit de décisions bilatérales sur lesquelles la Somalie n'a pas prise et que même des détenteurs du droit d'asile sont parfois renvoyés. Bien souvent, les autorités somaliennes ignorent si ses ressortissants expulsés ont épuisé toutes les voies de recours dans le pays d'accueil. Le problème est que la Somalie ne dispose pas de services propres à faciliter la réinsertion d'émigrés de longue date. Cela représente en outre une charge supplémentaire pour la Somalie, dont un quart de la population est déplacée à l'intérieur du territoire.

2. **M. Fatty** (Observateur de la Gambie), souscrivant à la déclaration faite au nom de l'Union africaine, dit que son pays a une position bien arrêtée sur la question de l'apatridie et qu'il s'est engagé à l'éradiquer d'ici à 2020, soit quatre ans avant la date fixée par le Haut-Commissariat. La Gambie est favorable à toutes les mesures prises en faveur des Rohingya, qui sont véritablement menacés d'extinction, et demande au Myanmar de prendre ses responsabilités en matière de protection internationale. Elle a décidé de modifier sa législation afin de simplifier les procédures de réinstallation des réfugiés et de faciliter l'accès de ces derniers à la citoyenneté. Il n'y a pas de camp de réfugiés en Gambie car ceux-ci vivent au sein des communautés hôtes. Le HCR coopère avec le Ministère gambien des affaires extérieures afin de mettre en place des procédures d'enregistrement rapide des réfugiés.

3. **M. Matangala** (Mozambique) se félicite qu'en 2016, 60 800 apatrides aient été naturalisés, ce qui témoigne de l'effet positif de la campagne « #IBelong » du HCR. Les guerres, les conflits et les persécutions qui poussent de plus en plus de personnes à fuir leur foyer ont atteint des proportions supérieures à celles qui ont prévalu durant la Seconde Guerre mondiale. À l'évidence, c'est bien la faillite de l'État de droit qui provoque et alimente les conflits violents. Les crises qui éclatent ou resurgissent en Afrique, au Moyen Orient, en Asie et en Europe sont telles que les personnes qui les fuient tombent parfois aux mains de trafiquants sans scrupules, sont victimes de violences sexuelles ou d'exploitation ou sont réduites en esclavage. La situation des réfugiés qui fuient par bateaux est aggravée par l'absence de cadre juridique de protection internationale en mer. Les réfugiés font en outre l'objet de mesures coercitives à certains points de transit et de destination. Or, nombre des causes des déplacements de population sont systémiques et ne peuvent être appréhendées par des approches fragmentées. La communauté internationale doit mettre au point des approches plus globales de la prise en charge des réfugiés et des migrants et opter pour une coopération, une solidarité et un partage du fardeau accru, tout particulièrement au niveau régional. Le Mozambique considère qu'il importe, dans l'attente de l'adoption prévue en 2018 par l'Assemblée générale du futur pacte mondial pour les réfugiés, de trouver les moyens de sécuriser et de légaliser les déplacements de populations, aussi bien des migrants que des réfugiés, afin qu'ils bénéficient notamment du droit au regroupement familial et à l'éducation. Un accord tripartite engageant le HCR, le Mozambique et le Malawi, qui est sur le point d'être signé, permettra aux Mozambicains réfugiés au Malawi de rentrer chez eux de manière sûre, ordonnée et digne.

4. **M. Totura** (Biélorus) dit partager les grandes lignes de l'allocution de M. Türk concernant la protection internationale, mais note que celui-ci n'a pas évoqué la question préoccupante de l'augmentation du nombre de cas de traite parmi les migrants et les réfugiés. C'est une tendance très dangereuse, qui a notamment été relevée par le Conseil de sécurité dans sa résolution historique de décembre 2016 sur la traite des êtres humains dans le contexte des conflits armés et par laquelle il a engagé les États Membres de l'ONU à enquêter et à poursuivre quiconque se livre à la traite, de façon à établir les responsabilités. Cette question doit trouver sa place au cœur du futur pacte mondial sur les réfugiés.

5. **M^{me} Nelson-Pollard** (Observatrice du Conseil norvégien pour les réfugiés), s'exprimant au nom d'une coalition d'organisations non gouvernementales (ONG), dit que

de nombreuses dispositions prises récemment en matière de migration ne répondent toujours pas aux problèmes structurels auxquels les réfugiés sont en butte. Plusieurs grands problèmes se posent. En premier lieu, il faudrait définir un mécanisme prévisible et équitable garantissant le respect du droit d'asile. Les États doivent parallèlement respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire, du droit des réfugiés et du droit des droits de l'homme ; ils doivent cesser d'assiéger des populations civiles et d'empêcher les acteurs humanitaires d'accéder aux réfugiés et les civils de se mettre en sécurité. Des mesures doivent également être prises pour protéger les femmes et les filles des violences sexuelles commises dans les centres et les camps de détention. Les 31,1 millions de personnes déplacées dans leur propre pays doivent revenir sur le devant de la scène et leurs besoins en termes de protection doivent être satisfaits. Tous les États devraient soutenir la campagne « #IBelong » du HCR afin d'éliminer l'apatridie d'ici à 2024 et, par conséquent, recenser les apatrides qui se trouvent sur leur territoire. La violence aveugle dont sont victimes les Rohingya apatrides au Myanmar est extrêmement préoccupante et doit immédiatement cesser. Les États et les acteurs humanitaires devraient redoubler d'efforts pour accorder une protection internationale et venir en aide aux 9,8 millions de personnes handicapées déplacées dans leur propre pays. Les États devraient également établir des mécanismes adéquats d'identification des victimes d'actes de torture parmi les personnes déplacées et les réfugiés et leur fournir des services de réadaptation adaptés, en évitant de les exposer à des traumatismes supplémentaires. Soulignant que des pressions sont souvent exercées sur les réfugiés afin qu'ils rentrent dans leur pays et que des demandeurs d'asile ont parfois été expulsés sans avoir pu bénéficier de la procédure de détermination du statut de réfugié, M^{me} Nelson-Pollard dit que le non-refoulement, principe clef de la protection internationale des réfugiés et intangible en droit international coutumier, doit être respecté en toutes circonstances.

6. **M. Türk** (Haut-Commissaire assistant chargé de la protection) note que de nombreux intervenants ont souligné l'importance du régime de protection internationale découlant de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et du Protocole de 1967. Plusieurs ONG ont insisté sur le droit international coutumier qui fait du non-refoulement un principe auquel il ne saurait être dérogé et sur l'importance d'un système d'asile fonctionnel et efficace. Plusieurs pays ont indiqué que les systèmes d'asile doivent s'appuyer sur des informations actualisées concernant les facteurs de risque auxquels les réfugiés renvoyés dans leur pays sont confrontés. S'agissant de la situation des Rohingya, le HCR partage les avis exprimés par plusieurs délégations et considère que la communauté internationale doit assumer ses responsabilités et accorder une protection internationale de ces personnes. Le Gouvernement du Myanmar s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport de la Commission sur l'État d'Arakan. De son côté, le HCR espère fournir son expertise concrète en matière de gestion des réfugiés et apporter son aide au Gouvernement du Myanmar pour que les recommandations de la Commission soient respectées. Plusieurs délégations ont évoqué le problème de la traite dans les mouvements migratoires, lequel est au cœur des préoccupations du HCR et se pose dans toutes les opérations humanitaires. Il importe de bien faire la distinction entre les trafiquants et les victimes, qui sont trop souvent considérées comme des criminels. D'une manière générale, le HCR considère également que rien ne justifie juridiquement la détention des demandeurs d'asile, sauf dans des cas extrêmement limités, car cela revient à considérer comme criminelles les personnes qui fuient les persécutions et les conflits et tentent de trouver refuge à l'étranger. Il faut impérativement trouver des solutions alternatives à la privation de liberté.

b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif

7. **M^{me} Clements** (Haut-Commissaire adjointe) dit que pour s'adapter au changement engagé dans la gestion des réfugiés, le HCR a lancé une réforme visant à renforcer la supervision, améliorer le système de ressources humaines et professionnaliser le Service d'évaluation. Cette réforme concerne notamment les organes de surveillance du HCR : le Comité du suivi de l'application des recommandations et de la responsabilité a été dissous et ses fonctions ont été confiées au Comité supérieur de gestion. La Haut-Commissaire adjointe fait un point sur la situation dans le camp de Kakuma. Sur les cinq membres du personnel du HCR mis en cause, un a été licencié, deux ont démissionné, et des procédures

disciplinaires sont en cours concernant les deux derniers ; trois de ces employés ont par ailleurs été déférés à la police kényane. Le HCR a procédé à un examen de son fonctionnement à Kakuma et commandé une évaluation indépendante de la gestion des opérations menées au Kenya. En outre, un service de la gestion du risque, de la conformité et de l'assurance qualité a été créé au bureau régional du HCR à Nairobi. En collaboration avec les diverses parties prenantes, en particulier les réfugiés eux-mêmes, des efforts importants sont engagés pour mieux prévenir la fraude et la corruption, remédier, dans la mesure du possible, à leurs causes profondes, et traiter au mieux les allégations de fautes. La professionnalisation du Service d'évaluation, couplée à la réforme des mécanismes de surveillance, devrait contribuer à assurer une plus grande transparence et un meilleur contrôle des opérations.

8. Pour attirer et retenir des collaborateurs de talent et veiller à ce que les bonnes personnes occupent les bonnes fonctions, le HCR a également réformé en profondeur sa politique de recrutement. Il a mis l'accent sur l'inclusion et sur la promotion de la diversité, ce qui a permis d'accroître la proportion de femmes aux postes de responsabilité. Il poursuit ses efforts pour maintenir cette tendance positive, notamment grâce à l'utilisation de données ventilées par sexe et par origine géographique. Ces réformes s'inscrivent dans le cadre d'un examen global indépendant de la structure et du fonctionnement du Siège du HCR qui vise à accroître ses capacités d'adaptation et d'innovation. S'agissant de l'avis d'audit délivré par le Comité des commissaires au compte, la Haut-Commissaire adjointe annonce avec satisfaction qu'il ne comporte pas de réserves, bien qu'il ait relevé un important déficit de financement et une forte proportion de contributions affectées. Il a formulé 17 nouvelles recommandations que le HCR est déterminé à suivre. Le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), élaboré sur la base de 34 audits, contient 161 recommandations, dont huit d'importance critique. Le budget-programme biennal a été approuvé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Lorsqu'il a été établi, toutes les incidences des réformes engagées n'étaient pas connues, aussi sera-t-il révisé d'ici le début de 2018. L'augmentation du budget au cours des dernières années reflète celle des déplacements dans le monde. En l'absence de règlement politique des conflits, les besoins devraient continuer d'augmenter ; le HCR s'attache toutefois à dégager de nouvelles marges de manœuvre, notamment dans le cadre du Grand compromis. Il hiérarchise également ses priorités, et recherche de nouvelles sources de financement, en particulier dans le secteur privé, dont la contribution a atteint 400 millions de dollars cette année.

9. **M. Winder** (Royaume-Uni) dit que son pays accueille avec satisfaction les recommandations formulées et encourage le HCR à les mettre en œuvre dès que possible. Il importe que le personnel et les organisations partenaires soient à même de repérer les fraudes et sachent à qui s'adresser en pareil cas. Les partenaires en aval doivent savoir ce que le HCR attend d'eux et rendre des comptes. La direction du HCR devrait envisager d'établir des registres de risque et de les communiquer régulièrement au personnel. Pour atteindre ces fins, la formation et le renforcement des compétences du personnel seront essentiels.

10. **M. Christensen** (Norvège) salue les mesures prises pour trouver de nouvelles sources de financement. Il importe d'augmenter la proportion de contributions non affectées ; pour ce faire, la visibilité et la transparence doivent être renforcées. Pour sa part, la Norvège a atteint le stade des 30 % de financements non affectés. Elle félicite le HCR pour les économies réalisées et les gains d'efficacité accomplis notamment grâce au développement de l'assistance en espèces. Elle apprécierait d'avoir davantage d'informations ventilées géographiquement à cet égard.

11. **M^{me} Mackenzie** (Canada) félicite le HCR du changement engagé et le remercie de fournir des mises à jour concernant l'application des recommandations formulées. Le Canada apprécie les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Grand compromis et encourage le HCR à collaborer plus étroitement avec les partenaires locaux, en particulier les organisations de femmes. Le HCR devrait aussi établir des programmes pluriannuels et pluriacteurs de manière à renforcer les liens entre acteurs humanitaires et acteurs du développement et à améliorer l'efficacité des programmes. Il conviendrait également de développer davantage de collaborations avec le secteur privé. Le Canada encourage par

ailleurs le HCR à continuer d'assouplir son cadre de gestion axé sur les résultats, et à fixer une date à laquelle l'ensemble de ses plans opérationnels et rapports annuels comporteront des données ventilées par sexe et par âge. Enfin, le HCR devrait accroître la transparence de l'affectation des ressources et faire des mises à jour périodiques sur la manière dont il priorise les besoins.

12. **M. Sugaya** (Japon) fait part de l'inquiétude de son pays en ce qui concerne le déficit de financement. Il félicite le HCR de chercher d'autres sources de financement, de mobiliser le secteur privé et de travailler en partenariat avec d'autres acteurs. Le HCR devrait accroître la transparence de l'emploi des financements non affectés et appliquer les engagements pris au titre du Grand compromis. Le Japon a déjà versé près de 150 millions de dollars au HCR à fin septembre, et la contribution du secteur privé japonais s'élevait à près de 16,8 millions de dollars à la fin juillet.

13. **M^{me} Clements** (Haut-Commissaire adjointe) dit que la gestion des risques est un sujet essentiel aux yeux de la direction du HCR et que tout le personnel est mobilisé pour progresser dans ce domaine. S'agissant de la transparence, le HCR a déjà fait des rapports préliminaires aux délégations qui versent des financements non affectés et compte généraliser ce dispositif. En ce qui concerne les marges de progression financière, il est encore trop tôt pour évaluer les économies réalisées grâce au Grand compromis, mais la délocalisation des services administratifs à Budapest et à Copenhague a déjà permis d'économiser 43 millions de dollars. Enfin, le HCR, à l'instar de l'ONU, est engagé dans une réforme de ses méthodes de travail dont les membres du Comité exécutif seront tenus dûment informés.

14. **M^{me} Farkas** (Inspectrice générale) dit qu'au cours des douze derniers mois, le Bureau de l'Inspecteur général a mis en œuvre bon nombre des recommandations formulées par le consultant s'agissant de la rationalisation des fonctions de surveillance du HCR. Les services d'audit interne sont passés sous l'égide du Bureau de l'inspecteur général, ce qui a permis de simplifier les procédures et de préciser les rôles et responsabilités de chacun. La coopération entre le Bureau des services de contrôle interne, le Bureau de l'Inspecteur général et la Division de la protection internationale a été approfondie. La première phase de l'examen général des services de contrôle et de gestion des risques devrait s'achever en fin d'année. Enfin, un Service de contrôle stratégique a été créé le 1^{er} août au sein du Bureau de l'Inspecteur général. Il devrait être pleinement opérationnel courant 2018. Le Bureau de l'Inspecteur général assure le suivi de l'application des recommandations formulées par l'ancien Service d'inspection, fermé le 31 juillet. Par ailleurs, dans le cadre de ses fonctions d'enquête, il a reçu plus de 2 100 plaintes au cours de la période considérée. Les plaintes relatives à des questions d'assistance et de protection (environ 70 % du total) ont été transférées aux Bureaux régionaux. Environ 500 plaintes pour faute ont été enregistrées, et 100 enquêtes ont été ouvertes. Les allégations de faute sont en hausse, ce qui peut s'expliquer par les activités de sensibilisation réalisées en 2016. Le Service des investigations a vu ses indicateurs de performance se dégrader en 2017, du fait de plusieurs enquêtes complexes concernant des fraudes commises par des partenaires (deux en Afrique et un au Moyen-Orient) et par des membres du personnel du HCR dans un pays d'Afrique. Compte tenu du surcroît de travail actuel, trois enquêteurs temporaires ont été recrutés pour venir en aide aux neuf enquêteurs permanents. Le processus de professionnalisation et de régionalisation du Service se poursuit ; il a déjà permis d'améliorer la qualité des enquêtes réalisées. Les allégations concernant des cas d'exploitation sexuelle ou de violences sont traitées en priorité. Du fait de l'augmentation du nombre d'allégations et de la complexité croissante des enquêtes, les besoins du Bureau de l'Inspecteur général sont en hausse. Le HCR en appelle au soutien financier des pays et leur demande également de veiller à traiter de manière adéquate les affaires dans lesquelles la responsabilité pénale des auteurs pourrait être engagée. Enfin, tout en respectant l'impératif de confidentialité, le Bureau de l'Inspecteur général est conscient qu'il importe de partager l'information avec les principales parties prenantes et la direction et de communiquer avec les États membres.

15. **M. Winder** (*Royaume-Uni*) dit que le Bureau de l'Inspecteur général devrait mener ses enquêtes de la manière la plus transparente possible, tenir les donateurs informés de leur

issue et publier des rapports à ce sujet. Il importe que le Bureau continue d'être soutenu par la direction et soit doté du budget nécessaire pour s'acquitter de son mandat.

16. **M^{me} Gaertner** (États-Unis d'Amérique) dit que 80 % des lacunes du HCR constatées par le Comité des commissaires aux comptes était liées à une mauvaise gestion, à un manque de contrôle interne et à un suivi insuffisant. Sachant que le HCR dépend dans une large mesure de ses partenaires d'exécution et de ses fournisseurs, il est important qu'il mette en œuvre les recommandations qui lui ont été faites en matière de gestion, de contrôle et de transparence. Pour cela, il convient de mieux répartir les ressources existantes et de revoir les procédures d'achats, de gestion des stocks et de logistique afin d'en accroître l'efficacité et de prévenir les fraudes. En outre, le HCR devrait appliquer sa politique d'évaluation des risques à toutes ses opérations et intégrer les bonnes pratiques en matière de gestion des risques dans les programmes actuels et futurs. De même, il serait utile qu'il partage son expérience en matière d'aide en espèces avec d'autres organismes des Nations Unies qui utilisent cette même approche. À cet égard, il convient d'améliorer les méthodes de décaissement en donnant la priorité aux versements ponctuels et mensuels de manière à ce que les fonds soient utilisés comme prévu. Enfin, la planification stratégique devrait être fondée sur des références socioéconomiques et une évaluation du marché, et le HCR devrait partager les enseignements tirés avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

17. **M^{me} Nordhund** (Suède) dit que son pays a toujours été favorable à la professionnalisation et à l'expansion du Bureau de l'Inspecteur général. Il est important de continuer dans cette direction et de maintenir les capacités et les ressources renforcées du Bureau.

18. **M^{me} Farkas** (Inspectrice générale) dit que le Bureau de l'Inspecteur général cherche à collaborer au mieux avec les différentes entités de contrôle, ce qui permettra d'analyser les informations disponibles et d'améliorer la gestion des risques. En ce qui concerne les enquêtes, il est vrai que la professionnalisation du Bureau a donné des résultats, mais a aussi entraîné une augmentation des allégations portées à sa connaissance. Ainsi, la conduite d'enquêtes restera une priorité mais davantage d'importance sera désormais accordée à la prévention. Enfin, la publication des rapports sur ces enquêtes est une question délicate, car de nombreux acteurs tels que la police locale, les autorités nationales et les partenaires d'exécution sont souvent impliqués. Le Bureau continuera de chercher des solutions à cet égard.

Rapport d'évaluation (A/AC.96/1172)

19. **M^{me} Shroff** (Chef du Service de l'évaluation), soulignant l'importance de l'évaluation, de la transparence et de l'indépendance, présente le travail effectué par le Service depuis l'adoption de la nouvelle politique d'évaluation. Ce travail, échelonné sur cinq ans, est principalement axé sur quatre piliers. Premièrement, il s'agit d'augmenter la portée et la qualité des évaluations en introduisant une planification annuelle des évaluations et en améliorant les méthodes utilisées. Deuxièmement, il faut améliorer l'utilisation et la diffusion des évaluations pour que celles-ci servent non seulement à l'organisation, mais également au grand public, aux partenaires et à d'autres parties prenantes. Troisièmement, les capacités doivent être renforcées pour que les données soient utilisées au mieux. Ainsi, l'équipe du Service se compose de trois personnes recrutées au sein du HCR et de cinq personnes recrutées de l'extérieur, ce qui permet de combiner les compétences. Enfin, il convient de maintenir l'intégrité du Service en tant qu'entité indépendante qui fournit des informations objectives sur les effets, les résultats et l'efficacité du HCR. Dans cette optique, la fonction d'évaluation doit être liée aux fonctions de contrôle, d'établissement de données et de gestion.

Examen et adoption du Budget-programme biennal 2018-2019

(A/AC.96/1169 et Add.1)

20. **M^{me} Finerty** (États-Unis d'Amérique), faisant référence au budget de 2017 et au budget pour 2018-2019, dit que son pays est le plus grand donateur du HCR, ayant contribué à hauteur de 1,5 milliard de dollars des États-Unis en 2017. Le budget de l'organisation n'a d'ailleurs jamais été aussi élevé, ce qui témoigne des besoins

humanitaires colossaux des personnes déplacées dans le monde. Toutefois, ces fonds restent insuffisants pour combler le fossé grandissant entre les besoins et les ressources disponibles, et davantage de contributions des États Membres, des donateurs et d'autres organismes humanitaires sont nécessaires. En outre, le HCR doit continuer de mettre l'humain au cœur de son action et de collaborer à cet effet avec divers partenaires. La budgétisation doit donc intégrer des facteurs tels que l'âge, le sexe, la diversité, les besoins et les vulnérabilités. À cet égard, M^{me} Finerty aimerait savoir comment les voix des réfugiés sont prises en compte lorsque les priorités sont revues et s'ils reçoivent des informations en retour à ce sujet. Les États-Unis notent avec satisfaction que le HCR s'attelle au développement de ses capacités internes et s'emploie à investir dans son personnel et à rendre son système de fonctionnement plus efficace et souple. Pour mettre en œuvre le Cadre d'action global pour les réfugiés, il est crucial de travailler avec les partenaires multisectoriels et d'autres acteurs non traditionnels afin de trouver des solutions dès l'émergence des situations d'urgence. Le HCR doit absolument être transparent en ce qui concerne ses décisions de budgétisation et d'élaboration de programmes avec ses partenaires, les États et les populations afin d'instaurer un climat de confiance et d'augmenter les contributions, en particulier les contributions non affectées.

21. **M. Fakher** (Yémen) dit que l'investissement dans les capacités locales est crucial et que la participation des organisations non gouvernementales locales et des organisations communautaires devrait être plus inclusif. En outre, un système d'évaluation et de contrôle efficace est indispensable pour la planification et la mise en œuvre des programmes. Enfin, l'aide en espèces, bien que très utile dans le cadre de l'assistance humanitaire, pose des problèmes au Yémen et dans d'autres pays connaissant des situations similaires en raison de l'effondrement du système bancaire et de l'impossibilité de faire des transferts aux personnes concernées.

22. **M^{me} Clements** (Haut-Commissaire adjointe) remercie les membres du Comité exécutif, en particulier les États-Unis d'Amérique, et les principaux donateurs bilatéraux pour les nombreux fonds non préaffectés qu'ils fournissent. S'agissant de la participation des réfugiés, le HCR a mis en place des mécanismes de retour d'informations sur les opérations en temps réel et mené des travaux concernant les documents d'identité électroniques. Le HCR a notamment lancé une opération de grande échelle en Jordanie dans le cadre de laquelle il envoie des textos aux réfugiés et aux autres personnes concernées pour annoncer les changements dans les programmes, dans l'assistance, etc. Cette technique lui permet de savoir précisément ce qui a réellement été fait et à quel moment. En réponse à la question du choix des priorités et de la transparence soulevée par le représentant de la Suède, M^{me} Clements dit que le HCR s'efforce d'être absolument transparent, notamment dans les documents qu'il présente. Le Comité consultatif pour les questions administratives et financières (CCQAB), à qui il a entre autres fourni des renseignements supplémentaires concernant la ventilation de ses dépenses, l'a notamment félicité à cet égard. M^{me} Clements indique que 86 % des ressources du HCR sont préaffectées à des fins spécifiques et que les 14 % de fonds qui ne le sont pas ou qui sont préaffectés à des fins limitées sont alloués en priorité à des opérations qui manquent désespérément de ressources. S'efforçant d'avoir un échange dynamique avec ses donateurs, le HCR tentera, lors de ses prochaines réunions, de donner plus de détails sur la façon dont les décisions de priorité sont prises. Le montant des aides financières fournies change chaque semaine. Lorsqu'il augmente, le HCR a plus de flexibilité et peut privilégier l'une ou l'autre sous-région. Lorsqu'il baisse, il doit établir un ordre de priorité. Saluant l'observation faite par le représentant du Yémen concernant l'assistance en espèces, M^{me} Clements dit que le HCR doit avant tout mettre en place des mécanismes de surveillance pour que l'argent soit effectivement dépensé dans l'intérêt des personnes visées. Elle souligne l'importance des partenariats, notamment ceux noués avec les ONG et les personnes qui agissent sur le terrain. Le HCR s'engage par ailleurs à mieux communiquer avec ses partenaires et espère recevoir des ressources de la part du secteur privé, qui jouent un rôle essentiel.

Projet de décision générale sur les questions administratives, financières et de programme (A/AC.96/1169, annexe VI)

23. **M^{me} Duong** (Rapporteuse) appelle l'attention des délégations sur le paragraphe a) du projet de décision générale sur les questions administratives, financières et de programme (A/AC.96/1169, annexe VI), où il est proposé d'approuver les programmes et les budgets révisés pour les programmes régionaux, les programmes mondiaux et le siège pour 2017, dont le montant est de 7 763 257 254 dollars des États-Unis . Elle appelle également l'attention sur le paragraphe c) du projet de décision générale, où il est proposé d'approuver les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes mondiaux et le siège pour 2018 et 2019, dont les montants respectifs sont de 7 508 414 121 dollars des États-Unis pour 2018 et de 7 352 322 813 pour 2019. La décision autorise en outre le Haut-Commissaire à établir des budgets supplémentaires et à lancer des appels spéciaux en cas de nouveaux besoins d'urgence ne pouvant pas être intégralement couverts par la Réserve des opérations.

24. **Le Président** croit comprendre que le Comité exécutif souhaite adopter le projet de budget-programme biennal pour l'exercice 2018-2019 tel qu'il est présenté dans le projet de décision générale.

Il en est ainsi décidé.

Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales

25. **M^{me} Criswell** (Rapporteuse pour les consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales (ONG)) dit que les consultations annuelles avec les ONG tenues en juin 2017 ont réuni 480 représentants de près de 250 organisations. À cette occasion, plusieurs recommandations ont été formulées au sujet de la Déclaration de New York. Parmi ces recommandations, 40 ont été formulées à l'intention des États, du HCR et de la société civile concernant la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés, dont 31 sont en train d'être incorporées dans la base de données du HCR relative aux bonnes pratiques créée à cet effet. Trois grands messages ressortent des recommandations. Premièrement, il faudrait mettre l'accent sur les personnes qui sont directement concernées, à savoir les enfants, les jeunes et les femmes, qui constituent la grande majorité des réfugiés. Toutes les parties prenantes devraient favoriser la cohésion sociale, faciliter l'intégration des réfugiés sur le marché du travail et réduire au maximum l'effet des mouvements massifs de populations sur l'environnement. Les pays d'origine devraient faciliter l'accès des réfugiés qui sont rentrés chez eux aux services nationaux (éducation, santé). En outre, il conviendrait d'appliquer le principe du partage de la charge et des responsabilités avec un financement approprié, de faciliter la réinstallation, de tenir compte des besoins réels des réfugiés et des communautés et États qui les accueillent et de ne pas être influencé par les enjeux politiques. Deuxièmement, il conviendrait de renforcer le rôle que jouent les réfugiés et de les faire participer à la prise de décisions. Il faudrait pour cela les sensibiliser au Cadre d'action global pour les réfugiés et faire en sorte qu'ils en comprennent le contenu. La participation des mécanismes régionaux a également été abordée lors des consultations annuelles et il y a notamment eu des discussions détaillées sur le sommet de l'organisation régionale IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement) sur la situation des réfugiés somaliens, le Sommet de la solidarité tenu en Ouganda et le Plan d'action du Brésil. Troisièmement, il conviendrait de renforcer la protection des réfugiés et d'accorder à cet égard une importance capitale au respect du principe de non-refoulement. À cet effet, toutes les parties prenantes devraient garantir l'accès des réfugiés à l'aide humanitaire (identité légale, emploi, regroupement familial, éducation, santé), favoriser la protection, la promotion et la mise en œuvre des droits fondamentaux des enfants, renforcer la coordination et la coopération entre les pays et se pencher sur les causes multiples des déplacements en tenant compte de l'Accord de Paris sur le climat, du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, des objectifs de développement durable et de l'Initiative Nansen. En outre, il conviendrait d'adopter une stratégie conjointe pour le pacte mondial sur les réfugiés et celui sur les migrations. Enfin, les États et les partenaires devraient collaborer pour résoudre le problème des personnes déplacées dans leur propre pays.

26. **M^{me} Finerty** (États-Unis d'Amérique) souligne l'importance des partenariats entre le HCR et les ONG et rappelle que sa délégation se compose notamment de deux ONG. Elle se félicite de l'intérêt que la société civile porte à la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés et à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés. Elle estime également nécessaire de faire participer les réfugiés à la prise de décisions et de faire en sorte que l'ensemble de la société et toutes les parties prenantes comprennent véritablement les tenants et aboutissants du Cadre d'action global.

27. **M. Avognon** (Président du Conseil du personnel du HCR) se félicite de ce que le HCR s'acquitte de son devoir de protection à l'égard des membres de son personnel, en particulier de ceux qui œuvrent dans des régions instables. En effet, la sécurité et le bien-être du personnel du HCR constitue la première priorité du Conseil du personnel. Le Conseil du personnel s'inquiète de ce que la nouvelle politique de recrutement et d'affectation n'offre pas suffisamment de garanties concernant leurs perspectives d'évolution professionnelle et souhaite que soit mis en place un mécanisme de surveillance de l'application de cette politique. En ce qui concerne les contrats, il juge nécessaire d'adopter une autre politique qui tienne compte des aspirations des membres du personnel en termes de stabilité et de sécurité de l'emploi tout en adaptant les effectifs aux besoins de l'organisation. En ce qui concerne les conditions de travail, le Conseil rappelle que plus de 82 % du personnel du HCR œuvre dans des régions dangereuses et reculées. Les membres du personnel remettent en question l'intégrité de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) qui semble toujours limiter davantage leurs droits, détériorer leurs conditions de travail et manquer de transparence dans les décisions qu'elle prend. À titre d'exemple, il semblerait que la CFPI ait délibérément manipulé les résultats d'une enquête concernant les salaires du personnel en vue de recommander une réduction. Ce manque de transparence a des effets sur l'état psychologique des membres du personnel. En effet, 53 % éprouvent du stress et de l'anxiété au travail, ce qui se traduit par des journées de travail perdues qui représentent un coût de 11 millions de dollars par jour, soit bien plus que les maigres économies que la CFPI tente de réaliser en détériorant les conditions de travail du personnel du HCR.

La séance est levée à 17 h 50.